

**VILLE DE SAINT-VALERY-SUR-SOMME**

**Séance du  
15 décembre 2023**

Date de la  
convocation :  
8 décembre 2023

Date d'affichage :  
22 décembre 2023

**Nombre de Membres**

En exercice : 23  
Présents : 17  
Votants : 20

**OBJET :**

Tarifs pour l'année  
2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le quinze décembre, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Saint-Valery-sur-Somme, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Daniel Chareyron**, Maire de St Valery-sur-Somme.

Etaient présents : tous les membres en exercice à l'exception d'Anne Sauvé excusée et ayant donné procuration à Caroline Watrigant, Clémence Froissart-Senlis, excusée et ayant donné procuration à Daniel Chareyron, Marie-Hélène Deneuille, excusée et ayant donné procuration à Alexandra Ponchel, Josiane Paléro excusée, Jacqueline Becquet excusée, Thelma Delebarre absente.

Alexandra Chaudet-Ponchel a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs communaux pour l'année 2024 tels que repris dans le tableau ci-annexé.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus  
Ont signé les membres présents  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,



## TARIFS 2024

(Date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024)



Caution	1000 € ou 200 € pour les associations locales
Caution clefs	20 € sont consignés à titre de caution lors de la remise des clefs. Le chèque n'est pas encaissé et est restitué dès retour de la clef
Arrhes	Pourcentage à verser pour les réservations de salles ou de matériel payant. Attention, la somme est encaissée au moment de la réservation. Les arrhes représentent 30 % du prix total de la location.
Cirques	Refus de principe pour toutes demandes : pas de terrain adapté

### Cimetière

Concessions funéraires	*cinquantenaire : simple : 506€ - double 1018€ - extérieurs exceptionnels : simple 3 084€, double 6 111€002 * trentenaire : simple : 316€ - double 639€ - extérieurs exceptionnels : simple 1 529€, double 3 828€ *temporaire (15 ans) : simple : 127€ - double 254€ - Pas d'extérieurs
Concessions cinéraires (superficie prévue des concessions 0,50 m2)	*cinquantenaire : 122 € - extérieurs exceptionnels : 735 € *trentenaire : 74 € - extérieurs exceptionnels : 444 €
Jardin du souvenir	*gratuit *pose d'une plaque : 63 €
Vacations funéraires Dans le cadre de l'application des articles L2213-15 et R 2213-57 du Code Général des Collectivités Territoriales	*25 € la vacation

### Occupation du domaine public

Droit d'occupation du domaine public communal Tarif annuel pour l'occupation des trottoirs et des accotements communaux (non proratisable)	*installation matériel ou mobilier à des fins ou non commerciales non couverts : 110€ le m <sup>2</sup> 110€ le premier objet publicitaire, 331 € le second objet publicitaire, 552 € le troisième objet publicitaire, 772 € le quatrième objet publicitaire, Minimum de perception 1m <sup>2</sup> *installation matériel ou mobilier à des fins ou non commerciales semi-couverts : 167€ le m <sup>2</sup> *installation matériel ou mobilier à des fins ou non commerciales couverts : 220€ le m <sup>2</sup> Minimum de perception 1m <sup>2</sup> - pour les équipements installés sur la plage des bains de la ville au prorata de la concession de plage
Droit d'occupation du domaine public communal pendant la piétonisation de la rue de la Ferté (non proratisable)	114€ le m <sup>2</sup>
Droit d'occupation du domaine	210€, par mois, par place, non proratisable



public communal pour décoration florale sur le quai Blavet	
Droit d'occupation du domaine public sur place de stationnement, impliquant un aménagement spécial (cf charte d'occupation du domaine public)	Aménagement spécial validé Autorisation accordée et trottoir libre Redevance annuelle de 2 276€ par an, par place, non proratisable
Installations de chantier /échafaudages	9,70€ par jour prix forfaitaire
Tarifification des mesures incitatives pour une meilleure gestion du domaine public	Dossier non remis ou non complet : Taxe de 300 euros  Surtaxe : Dépassement du métrage autorisé : le prix du m <sup>2</sup> occupé sera multiplié par 5 pour l'année et pour la superficie totale ayant fait l'objet d'occupation : Soit 420€ le m <sup>2</sup>  Taxes pour avertissement en cas de manquement aux obligations de la charte ou en cas de dépassement sur un espace ne pouvant faire objet d'une autorisation : <i>1<sup>er</sup> avertissement</i> : gratuit <i>2<sup>ème</sup> avertissement</i> : 200 euros (payable immédiatement sur émission d'un titre de recette) + surtaxe <i>3<sup>ème</sup> avertissement</i> : 500€ (payable immédiatement sur émission d'un titre de recette) + surtaxe <i>A partir du 4<sup>ème</sup> avertissement</i> : 1000€ (payable immédiatement sur émission d'un titre de recette) Tout avertissement supplémentaire est facturé à hauteur de 1000 euros. Les pénalités pour avertissement s'additionnent ( <i>quel que soit le sujet</i> ) et peuvent être cumulés avec la non remise de documents
Droit de place marché du dimanche Forains fréquentant le marché à l'année* et optant pour un forfait mensuel (« <i>abonnement général</i> »)	10,22€ le mètre linéaire par mois 7,28€ le forfait de raccordement électrique <i>*voir le règlement des marchés communaux pour toutes précisions sur les conditions d'octroi de ce tarif et les modalités de fonctionnement du marché</i>
Droit de place marché du dimanche Forains fréquentant le marché pendant 6mois, quai Courbet, et optant pour un forfait mensuel (« <i>abonnement spécial</i> »)	19.22€ le mètre linéaire par mois <i>*voir le règlement des marchés communaux pour toutes précisions sur les conditions d'octroi de ce tarif et les modalités de fonctionnement du marché</i>
Droit de place marché du dimanche <i>Hors abonnement</i>	7,30€ le mètre linéaire par dimanche 5,30€ le mètre linéaire par jour de novembre à février
Droit de place marché du mercredi	2€ le mètre linéaire
Droits de place forains hors marché (maroquinerie place des pilotes)	2 000€ par an et proratisable
Droits de place forains hors marché (camion de vente)	199€
Marché de Noël - droit de place	93€ pour 3 mètres linéaires ou un chalet pour les particuliers et les associations de la Commune 123€ pour les autres participants 138€ pour la location d'un chalet ou l'installation d'un stand de 3 m pour 2 week-end pour les valéricains 172€ pour la location d'un chalet ou l'installation d'un stand de 3 m pour 2 week-end pour les non valéricains 274€ pour l'installation d'un stand de 6 m pour 2 week-end 364€ pour l'installation d'un stand de 8 m pour 2 week-end
Location d'un chalet hors marché de Noël	96€ par jour
	1,65€ m/l